



PRÉAMBULE

Dans son plan de travail 2002-2003, le Collège s'est donné comme objectif de se doter d'une politique institutionnelle de la recherche en lien avec sa mission et compatible avec son Projet éducatif.

Cet objectif s'inscrit explicitement dans la foulée du Plan stratégique 2001-2005. En effet, le Collège s'est engagé à «favoriser les activités de recherche dans le but d'offrir et de mettre en œuvre des programmes d'études de qualité, cohérents, pertinents et adaptés» (3^e objectif stratégique du Plan). Un des premiers moyens suggérés et retenus pour favoriser les activités de recherche est de se donner une politique de la recherche.

De plus, dans son rapport d'autoévaluation institutionnelle, le Collège décrit et analyse les résultats atteints en matière de recherche au cours des années 1996 à 2001. Si le Collège fait la démonstration qu'il a réalisée, notamment par l'entremise de ses centres collégiaux de transfert technologique, un grand nombre de recherches technologiques, force lui est de constater qu'il a été peu en mesure de développer la recherche pédagogique subventionnée. Le Collège en vient donc à la conclusion qu'il est opportun de se doter d'une politique institutionnelle de la recherche.

1. LE CHAMP D'APPLICATION DE LA POLITIQUE

La présente politique s'applique à toutes les activités de recherche reconnues comme telles par le Collège, par ses centres collégiaux de transfert technologique et par ses organismes associés.

2. LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La politique a pour objectifs de :

1. préciser les motifs et les enjeux de la recherche au Collège;
2. préciser les créneaux prioritaires de recherche qu'entend privilégier le Collège;
3. définir les conditions qui permettront une réalisation efficace d'activités de recherche au Collège;
4. désigner le responsable de l'application de la politique institutionnelle de la recherche.

3. LES MOTIFS ET LES ENJEUX DE LA RECHERCHE

Le Collège entend favoriser et soutenir la recherche pour les principaux motifs et enjeux suivants

3.1 La recherche est une voie privilégiée pour actualiser le Projet éducatif du Collège.

Les engagements du Projet éducatif constituent des incitatifs à la recherche et celle-ci est certes un moyen nécessaire à une véritable actualisation des engagements du Projet éducatif. En effet, par exemple,

- la recherche peut aider l'enseignant, dans sa *responsabilité* première, à mobiliser, à coordonner et à mettre en œuvre toutes les ressources pédagogiques pouvant lui permettre de guider efficacement l'étudiant et faciliter sa démarche d'apprentissage;
- la recherche peut aider l'enseignant à faire preuve de *ténacité* en exigeant des efforts soutenus et prolongés et en faisant appel à la rigueur et à l'excellence;
- la recherche est étroitement associée au *goût d'apprendre* qui incite à chercher des réponses aux questions qui se posent à nous;
- la recherche fait appel à la *créativité* qui constitue une condition de base du renouvellement de notre point de vue sur la réalité et d'élaboration de nouvelles façons d'intervenir;
- la recherche est un stimulant de *culture* et peut aider l'enseignant à intégrer information, réflexion, sensibilisation et participation à tout ce qui peut contribuer à l'éveil artistique et culturel de l'étudiant;
- la recherche peut aviver le *sens de l'histoire* et aider l'enseignant à valoriser l'importance du lien historique qui donne sens et poids aux savoirs et aux apprentissages qu'il propose à l'étudiant;
- La recherche peut favoriser le développement de l'*ouverture à notre milieu et sur le monde* en aidant à mieux comprendre les particularités des divers milieux.

3.2 La recherche fait partie de la mission du Collège et, de façon plus explicite, de la mission de ses centres collégiaux de transfert technologique. Le Collège entend assurer un leadership dans l'exercice de ce volet de sa mission pour lui permettre de continuer de donner une formation de qualité et de contribuer au développement et à l'innovation, notamment, dans les domaines pédagogique, scientifique, technologique, social et culturel.

3.3 La recherche est nécessaire au renouvellement de la pédagogie. Les méthodes pédagogiques ne sont pas inamovibles ni uniformes. Il faut souvent repenser ses façons d'entrer en relation avec l'étudiant et chercher de nouvelles façons mieux adaptées, par exemple, à l'âge, au milieu social et culturel, à l'occupation professionnelle de l'étudiant, aux changements technologiques.

3.4 La recherche est un puissant levier de développement professionnel et personnel des enseignants chercheurs. En exigeant rigueur et discipline, en favorisant la créativité et la réflexion, la recherche contribue à l'accomplissement de soi et est source de perfectionnement. Cela ne peut qu'influer favorablement sur l'ensemble du personnel et sur la qualité de l'enseignement

3.5 La recherche peut avoir d'importantes retombées sur la dynamique institutionnelle et sur le rayonnement et la renommée du Collège.

4. LES CRÉNEAUX DE RECHERCHE QUE PRIVILÉGIE LE COLLÈGE

Le Collège entend privilégier les travaux de recherche menés dans les créneaux suivants :

4.1 La recherche pédagogique

Par exemple, des travaux de recherche ayant pour objet :

- l'étude et l'expérimentation de pratiques ou de méthodes pédagogiques novatrices;
- l'étude des mécanismes d'apprentissage des étudiants;
- l'étude de l'impact du milieu scolaire sur la réussite et la persévérance des étudiants;
- l'étude de la relation professeur / étudiants.

4.2 La recherche technologique

Par exemple, des travaux de recherche ayant pour objet :

- l'étude et la résolution de problèmes techniques concrets;
- la conduite de travaux originaux pour déterminer des utilisations possibles des résultats d'une recherche fondamentale;
- l'étude et l'expérimentation de nouveaux procédés, systèmes ou services;
- la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs.

4.3 La recherche disciplinaire

Par exemple, des travaux de recherche ayant pour objet :

- l'étude de concepts, de principes ou de fondements disciplinaires;
- l'étude d'éléments disciplinaires sous diverses dimensions : historiques, sociales, scientifiques, psychologiques, économiques, etc.;
- la préparation de manuels scolaires.

4.4 La recherche institutionnelle

Par exemple, des travaux de recherche ayant pour objet :

- l'étude des changements qui peuvent influencer sur le Collège dans la poursuite de sa mission de formation;
- l'étude des caractéristiques des étudiants;
- l'étude et l'expérimentation de processus de gestion, en particulier l'approche programme et les structures de participation et de concertation;
- l'étude des conditions de la pratique professionnelle, en particulier chez les enseignants;
- l'étude de processus et de mécanismes d'évaluation;
- la conception et la préparation de modules de perfectionnement pour le personnel.

5. LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECHERCHE AU COLLÈGE

- 5.1 Le Collège définit et met en place une structure souple et efficace permettant d'assurer, entre autres tâches :
- la coordination générale de la recherche au Collège et dans ses centres collégiaux de transfert technologique;
 - l'information et l'animation du milieu;
 - le soutien aux chercheurs pour la préparation des demandes de subvention et pour la réalisation des projets de recherche subventionnés et agréés par le Collège;
 - l'acceptation des projets de recherche jugés conformes à sa politique de la recherche;
 - la gestion des subventions de recherche.
- 5.2 Le Collège établit périodiquement des besoins et des objets prioritaires de recherche en tenant compte des dispositions de la présente politique et en demeurant ouvert à l'initiative et à la créativité des chercheurs.
- 5.3 Le Collège fait appel à diverses sources de financement pour soutenir la réalisation des projets de recherche, telles que : les programmes et les fonds d'organismes subventionnaires, les entreprises et les corporations, des dégagements prévus aux conventions collectives ou par entente locale et la Fondation du Collège. Le Collège participe, comme membre, à divers organismes de recherche et développe des contacts utiles.
- 5.4 Le Collège vise à maintenir la participation des chercheurs à la vie du Collège dans le but de favoriser les meilleures retombées possibles sur la formation.
- 5.5 Le Collège s'assure que les chercheurs ont des attitudes et des comportements congruents avec les exigences de la recherche, notamment, l'honnêteté intellectuelle, le respect des normes d'éthique, la confidentialité et la compétence scientifique. À cette fin, le Collège définit un code de déontologie et demande à ses chercheurs de s'engager à se conformer aux dispositions de ce code.
- 5.6 Le Collège favorise la création d'équipes de chercheurs, formées soit uniquement de chercheurs membres du Collège, soit de chercheurs du Collège avec des membres externes. Des étudiants peuvent être appelés à participer aux travaux de recherche.
- 5.7 Le Collège soutient la diffusion des résultats de recherche de ses membres chercheurs, notamment, par la participation à des forums, à des colloques, à des conférences, par des publications et par Internet.
- 5.8 Le Collège s'engage à respecter les exigences des organismes qui subventionnent en tout ou en partie les projets de recherche de ses chercheurs, notamment les exigences en matière d'éthique et de respect des protocoles prévus aux contrats.

6. LE RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE

Un comité, présidé par le directeur général, est responsable de l'application de la Politique de la recherche. Ce comité est composé de représentants du Collège et de chacun de ses centres collégiaux de transfert technologique.